

LE FONDS EN EUROS DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VIE OU DE CAPITALISATION

ASSURANCE VIE
OU CAPITALISATION

Pour protéger⁽¹⁾ votre investissement sur le fonds en euros de votre contrat **MILLEVIE Initiale 2, MILLEVIE Initiale, MILLEVIE Essentielle 2, MILLEVIE Essentielle, MILLEVIE Premium 2, MILLEVIE Premium, MILLEVIE Infinie 2, MILLEVIE Infinie, MILLEVIE Capi 2, MILLEVIE Capi et MILLEVIE PER.**

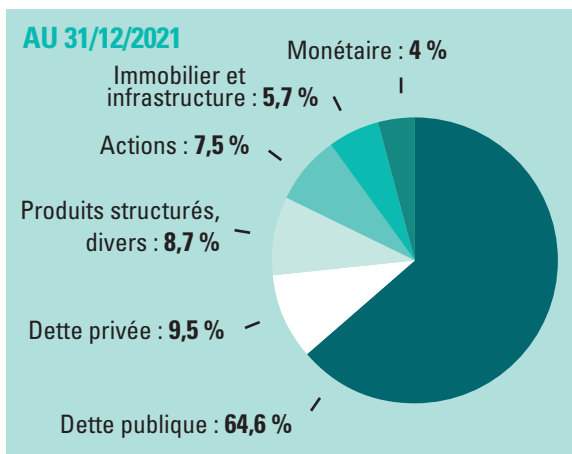
L'ESSENTIEL

- La protection de votre capital minorée des frais de gestion sur encours⁽²⁾,
- Des intérêts acquis définitivement chaque année sur le capital investi sur le fonds en euros.

LE FONDS EN EUROS POUR PROTÉGER⁽¹⁾ L'INVESTISSEMENT

Les versements que vous effectuez sur le fonds en euros de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation sont gérés par l'assureur. Pour assurer la protection de ce capital, il doit investir la majorité de vos versements sur des placements sécurisés : des obligations à taux fixes d'émetteurs de qualité (Etats, dont l'Etat français, et entreprises). Une moindre part est investie sur des actions et de l'immobilier.

LA POLITIQUE DE GESTION DU FONDS EN EUROS DE BPCE VIE EN 2021



Après une année 2021 également marquée par un environnement de taux bas, BPCE Vie s'attache à freiner la dilution du rendement du fonds en euros au travers notamment :

- de la réduction la part de la dette publique, tout en la diversifiant davantage,
- d'un ralentissement des investissements en dette privée,
- d'un maintien des investissements en actions avec une progression sur le Private Equity et la gestion alternative,
- d'une réorientation des investissements en immobilier au profit de l'infrastructure, plus résiliente.

DE FORTES AMBITIONS SUR LES INVESTISSEMENTS ESG – ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

BPCE Vie est un assureur pionnier dans la lutte contre le réchauffement climatique qui poursuit activement en 2021 l'application de sa stratégie d'investissements ESG :

- la poursuite de l'exclusion des émetteurs non conformes à ses critères ESG : politiques publiques charbon, tabac, sables bitumineux et émetteurs classés négatifs au sein des notations ESG ;
- près de 20 % des nouveaux investissements réalisés en 2021 ont été consacrés à des actifs à impact positif sur le climat, permettant au fonds en euros de viser dès 2024, un alignement avec la trajectoire 2°C de l'Accord de Paris.

6,3 % des encours du fonds en euros de BPCE Vie sont investis sur des actifs à impact positif sur l'environnement contribuant notamment à lutter contre le réchauffement climatique.

Communication à caractère publicitaire

(1) La protection des sommes investies s'entend minorée des frais de gestion sur encours du fonds en euros (sauf Millevie Capi). (2) Les frais de gestion sont fixés dans les conditions générales valant notice d'information du contrat d'assurance vie.



**CAISSE
D'ÉPARGNE**

BPCE VIE, UN ASSUREUR INCONTOURNABLE ET SOLIDE

Adossé au 2^{ème} groupe bancaire en France, BPCE Vie conçoit depuis près de 30 ans des solutions d'assurance pour les réseaux du Groupe BPCE.

Avec des réserves constituées au cours des dernières années et une solvabilité préservée, l'assureur BPCE Vie dispose d'un ratio de solvabilité bien au-delà du ratio de 100 % exigé réglementairement.

QUE SE PASSE T-IL ACTUELLEMENT?

Les banques centrales maintiennent leurs taux à des niveaux bas afin de soutenir l'activité économique. Cela a une incidence directe sur le rendement des obligations.

En effet, depuis plusieurs années, l'OAT 10 ans (obligations émises par l'Etat français sur 10 ans) subit une baisse, jusqu'à atteindre des niveaux négatifs ces deux dernières années.

Ainsi, en 2021, leurs taux d'intérêt ont oscillé entre -0,364 à 0,287 %⁽¹⁾.

Les assureurs investissant la plus large partie des versements sur les fonds en euros dans des obligations, la baisse de ces dernières se répercute mécaniquement sur le rendement des fonds en euros.

FAITES LE POINT SUR VOTRE CONTRAT

Avec votre conseiller, vous étudierez la solution qui vous convient le mieux en tenant compte de vos exigences, besoins, situation financière, objectif d'investissement, connaissance et expertise en matière financière, ainsi que de votre profil de risque. Si vous le souhaitez, vous pourrez faire évoluer votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation pour rechercher plus de performance en investissant sur davantage de supports financiers en unités de compte, **en contrepartie d'un risque de perte en capital supporté par vous**

seul. Si votre contrat est éligible, vous avez la possibilité d'en confier la gestion à l'assureur.

La performance de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation s'apprécie dans sa globalité et sur la durée dans le cadre d'une approche globale de votre situation patrimoniale et fiscale.

Votre Conseiller est à votre disposition pour vous accompagner dans l'optimisation de votre situation en accord avec votre profil investisseur, vos besoins et exigences.

EN PRATIQUE

- Accessible dans les contrats d'assurance vie multisupports MILLEVIE Initiale 2, MILLEVIE Initiale, MILLEVIE Essentielle 2, MILLEVIE Essentielle, MILLEVIE Premium 2, MILLEVIE Premium, MILLEVIE Infinie 2, MILLEVIE Infinie et MILLEVIE PER, ainsi que dans les contrats de capitalisation MILLEVIE Capi 2 et MILLEVIE Capi.
- Frais sur versement maximum :
 - 3 % sur MILLEVIE Initiale 2, MILLEVIE Essentielle 2, MILLEVIE Premium 2, MILLEVIE Infinie 2, MILLEVIE Premium, MILLEVIE PER, MILLEVIE Capi 2 et MILLEVIE Capi,
 - 3,5 % sur MILLEVIE Essentielle et MILLEVIE Initiale,
 - 2 % sur MILLEVIE Infinie.
- Frais de gestion annuels sur encours sur le fonds en euros :
 - 0,70 % sur MILLEVIE Initiale 2, MILLEVIE Initiale, MILLEVIE Essentielle 2 et MILLEVIE Essentielle,
 - 0,60 % sur MILLEVIE Premium 2, MILLEVIE Premium, MILLEVIE Capi 2 et MILLEVIE Capi,
 - 0,50 % sur MILLEVIE Infinie 2 et MILLEVIE Infinie,
 - 0,80 % sur Millevie PER.

(1) Source : Banque de France

MILLEVIE Initiale 2, MILLEVIE Initiale, MILLEVIE Essentielle 2, MILLEVIE Essentielle, MILLEVIE Premium 2, MILLEVIE Premium, MILLEVIE Infinie 2, MILLEVIE Infinie, contrats d'assurance vie, et MILLEVIE Capi 2, MILLEVIE Capi, contrat de capitalisation, sont des contrats multisupports libellés en euros et en unités de compte de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

MILLEVIE PER est un contrat d'assurance vie multisupport libellé en euros et en unités de compte souscrit par l'APERP, association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, auprès de l'assureur BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

Retrouvez toute la documentation précontractuelle relative aux contrats MILLEVIE Initiale 2, MILLEVIE Initiale, MILLEVIE Essentielle 2, MILLEVIE Essentielle, MILLEVIE Premium 2, MILLEVIE Premium, MILLEVIE Infinie 2, MILLEVIE Infinie et MILLEVIE Capi 2, MILLEVIE Capi et MILLEVIE PER, aux options et supports d'investissement qui y sont éligibles sur le site <https://priips.assurances.natixis.com>



BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 euros -
Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13 - RCS Paris n°493 455 042, intermédiaire
d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 08 045 100. Avril 2022.



**CAISSE
D'ÉPARGNE**